

COMMUNE DE PRIAY

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 02/07/2018

Présents : Gérard THEVEAUX, Gilles MAJORCZYK, Wilfried RODEMET, Jean-Claude AUSINA, Eric TEYSSIER, Didier PAUCHET, Sacharalen CAPRON, Daniel JANIN, Fabienne CHARMETANT, Sylvain GIRARD.

Arrivée à 20h20 de Mme Sacharalen CAPRON qui n'a pas pris part au vote des deux premières délibérations.

Excusés : Christian OWCZAREK, Christian HEYBERGER pouvoir à Wilfried RODEMET.

Absents : Jean-Louis FAVIER, Jean-François BRAON.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 28 mai 2018 a été approuvé à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Wilfried RODEMET.

Monsieur le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour de 3 points portant sur la demande de subvention au titre de la Dotation Territoriale 2019 pour le bâtiment BOURGEOIS, fixation du tarif de vente de bois et élection d'un membre du Conseil Municipal au CCAS.

DELIBERATIONS

Plan de financement définitif – bâtiments modulaires

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date de 22 janvier 2018, le Conseil Municipal a approuvé la demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la Dotation territoriale 2018 pour les travaux d'aménagement de bâtiments modulables à l'école.

Le Conseil Départemental, dans sa séance de février 2018 a procédé à une pré-réservation financière de 60 345 € correspondant à un taux de d'intervention de 15 % pour une dépense subventionnable plafonnée à 402 300 € HT.

Afin que la réservation de cette participation financière départementale se confirme par une attribution effective de subvention, le Conseil Départemental demande une délibération approuvant le plan de financement définitif du projet précisant le coût prévisionnel réajusté.

Adoptée à l'unanimité

Décision modificative n°2 du budget principal 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des ouvertures et des virements de crédits au budget principal de l'exercice 2018.

Monsieur le Maire propose de procéder aux modifications suivantes :

INTITULE	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
2051 Concessions et droits similaires		1 100.00 €		
2113 Terrains aménagés sauf voirie		5 100.00 €		
21311 Hôtel de Ville		1 650.00 €		
21312 Bâtiments scolaires		2 700.00 €		
21318 Autres bâtiments publics		3 500.00 €		
21533 Réseaux câblés		1 500.00 €		
2183 Matériel de bureau et informatique		1 100.00 €		
020 Dépenses imprévues	7 850.00 €			
2151 Réseaux de voirie	8 800.00 €			
TOTAL INVESTISSEMENT	16 650.00 €	16 650.00 €		

Adoptée à l'unanimité

Augmentation des tarifs de la cantine

Compte-tenu de l'augmentation du tarif des repas par le prestataire BOURGOGNE REPAS à compter de la rentrée scolaire 2018/2019, la commission « cantine » propose les tarifs suivants applicables à compter du 1er septembre 2018 :

- Prix du repas normal : 4.60 €,
- Prix du repas majoré : 6.80 €.

Le tarif majoré s'applique à toute demande d'inscription faite postérieurement à la date limite hebdomadaire prévue au règlement du service.

Adoptée à l'unanimité

Mise en réseau du RASED (Réseau d'Aide aux Elèves en Difficulté) 2017 - 2018

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la commune de PRIAY est membre du Réseau d'Aide aux Elèves En Difficulté (RASED), dont le siège est situé à Pont d'Ain, et dont font également partie Ambronay, Cerdon, Château-Gaillard, Druillat, Jujurieux,

Labalme, Neuville sur Ain, Poncin, Pont d'Ain, Saint Jean le Vieux, Saint Martin du Mont, Varambon, Villette sur Ain.

La commune de Pont d'Ain met à la disposition des enseignants du RASED un local dont elle prend en charge l'entretien et le chauffage, ainsi que tous les moyens matériels nécessaires.

Les frais de fonctionnement et d'investissement sont ensuite répartis entre l'ensemble des communes membres du réseau, au prorata du nombre d'élèves scolarisés dans chaque école.

Les coûts de fonctionnement comprennent les frais courants (fluides, fournitures scolaires et de petit équipement, abonnement téléphonique,...), une location annuelle des locaux (forfait de 2 250 €), le coût du ménage. Des dépenses d'investissement (informatique, mobilier...) sont également réalisées ponctuellement.

La convention qui définit la clé de répartition des frais a dû être revue pour intégrer la commune de Château-Gaillard qui a rejoint le réseau en 2016.2017.

La convention est valable un an et renouvelable par tacite reconduction.

Adoptée par 10 voix pour et 1 abstention (Eric Teyssier).

Contrat de prestation de services avec la SAS SCAPA – Fourrière animale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la SPA n'assure plus le service de fourrière depuis le 1^{er} janvier 2018.

Afin de palier à cette fermeture, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de signer un contrat avec la SAS SACPA qui propose des services similaires (service complet de fourrière animale, intervention sur terrain, prise en charge des animaux blessés, récupération et enlèvement des animaux, etc...).

Le tarif proposé s'élève à 0.90 € HT par an et par habitant (population INSEE).

Adoptée à l'unanimité.

Modification du tableau des emplois de la commune

Monsieur le Maire informe qu'une ATSEM peut prétendre à la promotion interne au grade d'agent de maîtrise.

Monsieur le Maire propose de créer le poste d'agent de maîtrise à compter du 1^{er} septembre 2018 afin de pouvoir nommer l'agent après avis de la Commission Administrative Paritaire.

Depuis que la commune a ouvert l'Agence Postale Communale, l'agent chargé de sa gestion effectuait quelques permanences le samedi. La fréquence des ouvertures le samedi ayant été modifiée, l'agent concerné devra assurer un plus grand nombre de permanences. Il est donc nécessaire de modifier la durée hebdomadaire du poste actuellement fixé à 17h30 hebdomadaires et de le pérenniser.

Monsieur le Maire propose de modifier ce poste en emploi permanent et de fixer sa durée hebdomadaire à 21h30 au grade d'adjoint administratif.

La cantine scolaire connaît une hausse de fréquentation depuis 2 ans, et celle-ci se maintient à un niveau élevé.

Monsieur le Maire propose de pérenniser un poste d'agent polyvalent de restaurant scolaire en prenant en considérant que l'agent en place effectue régulièrement des heures complémentaires et de fixer donc sa durée hebdomadaire à 7h47 au grade d'adjoint technique.

Adoptée à l'unanimité

Demande de subvention auprès du Conseil Départementale au titre de la Dotation Territoriale 2019 – démolition et réaménagement de la Mère Bourgeois

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver la demande de subvention au Conseil Départemental au titre de la dotation territoriale 2019 pour les travaux de démolition du bâtiment ex « Mère Bourgeois » et de la grange en vue de l'aménagement de parkings au centre du village.

Il propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la dotation territoriale et de demander l'autorisation d'entreprendre les travaux sans attendre la notification de la subvention.

Le montant de cette opération est évaluée à 339 000 € HT soit :

✓ Acquisition foncière (non subventionnable)	40 000.00 € HT
✓ Maîtrise d'œuvre et bureaux d'études	70 000.00 € HT
✓ Travaux de démolition	165 000.00 € HT
✓ Travaux d'aménagement	61 000.00 € HT
✓ Equipements	3 000.00 € HT

Le montant de la subvention départementale est estimé à 44 850.00 €, soit 15 % sur 299 000 € HT.

Le financement des travaux sera inscrit au budget 2019.

Adoptée à l'unanimité

Vente de bois de chauffage – fixation du tarif.

Une vente de coupe de bois de chauffage à l'amiable est organisée sur la parcelle n°6 au Bois Bucley.

Cette coupe de bois est vendue aux personnes ayant déposé leur demande préalablement. Il est proposé de vendre le bois au prix de 8 € le stère (tarifs conseillés ONF).

Adoptée à l'unanimité

Election d'un membre du Conseil Municipal au CCAS.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'élire un nouveau membre au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale suite à la démission d'un membre élu.

Monsieur le Maire propose de nommer comme nouveau membre élu du Conseil d'Administration du CCAS M. Jean-Claude AUSINA.

Il est élu à l'unanimité

INFORMATIONS DIVERSES

Remise en conformité des installations électriques des bâtiments communaux

Suite au contrôle réglementaire des installations électriques il nous est demandé de procéder à des travaux de remise en conformité. Un devis estimatif de 5 000 € a été établi. Les travaux commencent le 9/07/2018.

Voisins Vigilants

Il est signalé des personnes se faisant passer pour des gendarmes, des pompiers ou des agents des eaux en vue de pénétrer dans le domicile des personnes vulnérables.

Il est demandé à la population d'être vigilante, de ne pas faire entrer des personnes qui n'auraient pas pris rendez-vous, à appeler un voisin ou un membre de la famille.

Fête de la musique

Elle s'est déroulée dans une ambiance festive le samedi 23 Juin au soir. La participation du Comité des Fêtes et de Gérard Descher est remerciée, pour le soutien logistique et l'animation de la soirée.

Urbanisme : commission du 26/06/2018

Etude de 2 permis de construire :

- Un pour extension (+ 800 m²) d'une stabulation Route de Certines.
- Un pour construction de bâtiments industriels rue des Champagnes.

Avis favorable pour les deux.

Etude de 3 CUB (Certificats d'Urbanisme Opérationnels).

- 1 pour division parcellaire chemin des Valettes en vue d'une construction : avis favorable car conforme au PLU,
- 1 pour division parcellaire rue des Champagnes en vue d'une construction : avis défavorable (desserte non conforme),
- 1 pour division parcellaire route des Carronnières en vue d'une construction : en attente de pièces complémentaires.

Réunion « Sur un Air de Famille »

La manifestation « sur un air de famille » s'est tenue à Pont d'Ain le 9 Juin dernier.

1 200 participants ont participé à 37 Ateliers autour de la petite enfance, de l'enfance, de l'adolescence et de la parentalité.

80 % des visiteurs étaient originaires de la Communauté de Communes, 47 salariés de l'intercommunalité ont participé à la tenue des ateliers.

Le budget provisoire de la manifestation s'établit à 14 000 €, pour un reste à charge de 4 000 €.

Ecole

Vendredi 29/06/2018 soir a eu lieu la remise des dictionnaires des CM2.

Le plan d'occupation des bâtiments modulaires est abouti. Deux salles seront libérées dans les bâtiments du bas, une à l'usage du périscolaire et une à l'usage de la repositte des petite et moyenne sections de maternelle.

Représentation de la troupe de théâtre des enfants de Priay

La première représentation de la troupe des Petits Molières de Priay a eu un grand succès, parallèlement à la kermesse de l'école du 22 Juin dernier. Ce projet a été porté bénévolement tout au long de l'année par l'intervenante et par le Sou des Ecoles.

Commission Finances Intercommunales - Gemapi

Le montant de la cotisation Gemapi sera pris en charge à hauteur de 40% par la Communauté de Communes. Le reste sera prélevé sur la dotation de compensation versée à la commune, mais sera partiellement amorti par une hausse du FPIC.

M. le Maire informe :

Le 17 Juillet passage de la randonnée en Vélo Solex Dole - St Tropez.

Il va être étudié le renouvellement du lave-vaisselle de la cantine.

Avec l'été la prairie du bord de rivière de l'Ain recommence à être pris d'assaut par des touristes n'ayant pas toujours un sens de la vie en communauté très développé : tas d'ordures laissés sur place, barbecues à même le sol et en dessous des arbres facilement inflammables, voitures garées de façon anarchique, comportement agressif... La mairie étudie plusieurs solutions mais aucune d'entre elle n'offre de solution facile à mettre en œuvre et efficace.

LE MOT DU MAIRE

Périodes de farniente, de vacances ne veulent pas dire excès.

En ces périodes, trop de personnes se croient tout permis au détriment du bien vivre du ou des voisins.

Les rives de notre belle rivière d'Ain côtoient des tas d'ordures laissés par des « pique-niques ». Ces déchets occasionnent un chargement du camion communal avec 3 employés le lundi.

Que faut-il faire ?

Gérard THEVEAUX